

LOCATION SALLE DES FETES

Après délibération et vu la demande, le Conseil Municipal,
Décide qu'à partir du 3 mars 2011 , la salle des fêtes sera louée 66€ + chauffage 22.00€
(si nécessaire) pour des réunions organisées par des entreprises privées.

ARGENT DE POCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif argent de poche

Après délibération,

le Conseil Municipal

-décide d'y adhérer pour 2011 et propose de faire réaliser la peinture de la main courante
du terrain de foot à 4 jeunes (priorité aux jeunes de la commune)

du 4 au 22 juillet 2011 (3h par jour)

-sollicite auprès de l'URSSAF l'exonération des charges sociales

-autorise Mr le Maire à signer les contrats à intervenir entre la commune et les jeunes concernés

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2010

Le Conseil Municipal approuve les différents comptes administratifs établis par le maire et
les comptes de gestion du percepteur et affectent les différents résultats

VOTE DES SUBVENTIONS 2011**VOTE DES SUBVENTIONS 2011**

Après délibération les subventions suivantes sont votées :

A.C.V.G	10.00€
COMITE DES FETES LA CHAPELLE CRSE	560.00€
FOYER DES JEUNES	240.00€
GROUP DEFENSE ENNEMIS CULTURES	200.00€
ASS SPORTIVE LA CHAPELLE CRSE	320.00€
AVANT GARDE COSSE LE VIVIEN	65.00€
MAISON FAMILIALE PRE EN PAIL	20.00€
CHAMBRE DES METIERS ST BRIEUC	20.00€
SOS CAS DIFFICILES EN AGRICULTURE	31.00€
A.D.A.S.E.A	31.00€
CLUB DU BON ACCUEIL	100.00€
CLUB PING PONG LA CHAPELLE CRSE	300.00€
MOTO CLUB	100.00€
FAMILLES RURALES ATHEE LA CHAPELLE CRSE	100.00€
FAMILLES RURALES SIMPLE	50.00€
AU BONHEUR DES GOURMETS	100.00€
AUTOUR DES ENFANTS	100.00€
CENTRE DE LOISIRS SIMPLE - ATHEE- COSSE LE VIVIEN-LIVRE	5€ par semaine et par
Enfant	